

JDM
Société à responsabilité limitée
au capital de 450 000 euros
Siège social : 10 Avenue de la Feuillade
26200 MONTELMAR
889 129 367 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 52 451,77 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 52 451,77 euros

Affectation :

Réserve légale	2 622,59 euros
Dividende	30 000,00 euros
Autres Réserves	19 829,18 euros

Le dividende unitaire s'élève à environ 0,66 euro.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée au siège social, à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2024 :

Néant

Exercice clos le 31 mars 2023 :

Néant

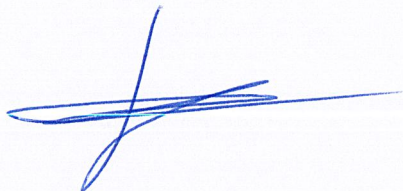
Exercice clos le 31 mars 2022 :

- 85 000 euros, soit 1,89 euro par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 85 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2025	Net Au 31/03/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	295 302	21 393	273 909	165 825
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	480 998		480 998	480 998
Créances rattachées à des participations	358 067		358 067	352 524
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 134 367	21 393	1 112 974	999 347
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	49 269		49 269	44 718
Autres	60		60	194
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	37 665		37 665	15 957
Charges constatées d'avance	16 500		16 500	26 096
TOTAL (II)	103 494		103 494	86 964
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 237 861	21 393	1 216 468	1 086 311

Certifié conforme
La Gérance

Bilan Passif

	Net Au 31/03/2025	Net Au 31/03/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	450 000	450 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	12 499	9 970
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	9 413	
Report à nouveau		-38 648
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	52 452	50 590
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	524 364	471 912
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	268 295	159 826
Emprunts et dettes financières diverses	350 089	379 130
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 265	10 457
Dettes fiscales et sociales	52 563	54 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 892	10 502
TOTAL (III)	692 104	614 399
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 216 468	1 086 311
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 Au 31/03/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	306 810		306 810	295 709
Chiffre d'affaires Net	306 810		306 810	295 709
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			17 327	14 678
Autres produits			7	7
TOTAL (I)			324 145	310 394
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			28 150	22 824
Impôts, taxes et versements assimilés			1 974	1 630
Salaires et traitements			200 319	197 100
Charges sociales			50 358	48 742
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 302	8 174
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			3	6
TOTAL (II)			292 106	278 476
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			32 038	31 918
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			85 216	35 452
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				3
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			85 216	35 455
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			13 654	11 765
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			13 654	11 765
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			71 562	23 690
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			103 601	55 608

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)

Du 01/04/2024
Au 31/03/2025Du 01/04/2023
Au 31/03/2024**Produits exceptionnels**

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge

TOTAL (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

47 100

1 227

TOTAL (VIII)

47 100

1 227

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

-47 100

-1 227

Participations des salariés (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

4 049

3 791

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

409 360

345 848

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

356 909

295 258

BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)

52 452

50 590

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 227

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 216 468 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 52 452 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.